



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Lutry
séance du 27 octobre 2025
Présidence de Mme Charlotte Mathis

Préavis n° 1337/2025 Arrêté d'imposition pour les années 2026 et 2027.

LE CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

- vu le préavis de la Municipalité ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;

décide

d'adopter l'arrêté d'imposition pour les années 2026 et 2027 tel que présenté par la Municipalité et reproduit dans le préavis.

Ainsi délibéré en séance du 27 octobre 2025.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente

La Secrétaire

Charlotte Mathis

Danahé Palmon

